

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel lundi 6 novembre 2023

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DESSALLES N., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., CHARRET T., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., GRIDAINE P., VERMEZ N., DESAGES H., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DOUSSET B., AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), DUNEAUD JL, COFFIN D. (pouvoir à N. VERMEZ), DUMONTET B,

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Présentation de l'étude de faisabilité photovoltaïque sur l'atelier de découpe de Chambérat par le cabinet Larbre Ingénierie
- ✓ Baignade biologique : subvention Fonds Vert pour l'étude de panneaux photovoltaïques
- ✓ Espace Mosaïque : point sur le projet de travaux
- ✓ Prêt des locaux de la Maison du Tourisme (en dehors de la période estivale) : proposition des conditions par la commission économie
- ✓ Signature de la convention avec l'ADIL
- ✓ Point sur l'étude RCVCB
- ✓ Micro-Folies : point sur l'ouverture
- ✓ Point sur le Référent déontologue
- ✓ Point sur la modification statutaire pour prise d'une nouvelle compétence : « aide à l'installation des assistantes maternelles »
- ✓ Personnel : prolongation du contrat et fin du contrat
- ✓ Petite Ville de Demain : projet maraicher à Huriel et autres communes
- ✓ Mise en place de fiches rando sur le territoire
- ✓ Questions diverses

Présentation de l'étude de faisabilité photovoltaïque sur l'atelier de découpe de Chambérat par le cabinet Larbre Ingénierie

M. Valentin CORDUAN du cabinet Larbre Ingénierie a exposé les conditions de mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'atelier de découpe avec le coût (voir powerpoint joint).

Le Conseil Communautaire ne prendra aucune décision à ce sujet pour le moment compte tenu qu'il n'y a pas de locataire pour l'instant.

Baignade biologique

Le Président rappelle qu'une demande de subvention avait été faite auprès du Fonds Vert pour la réalisation d'une étude d'implantation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment d'accueil afin de diminuer les coûts d'électricité générés par le fonctionnement des pompes.

Une subvention de 80 % a été obtenue sur un coût d'étude de 3 150 € HT. L'étude démarrera donc en novembre.

Espace Mosaïque

Le Président a rappelé les démarches engagées :

- Octobre 2023 : acte d'engagement signé avec l'architecte
- Novembre 2023 : une première estimation de travaux avec l'architecte avec un coût de 415 600 € hors aménagement du sous-sol
- Recherche de subventions :
 - Conseil Départemental (contrat de territoire) : enveloppe restante de 165 000 € non affectée
 - Etat : pas de subvention sauf sur pièces communes ouvertes au public.
 - Région : une possibilité uniquement dans le cadre du PACTE Allier qui sera signé quand toutes les actions du Contrat de Territoire en cours seront engagées
 - CARSAT : les subventions sont accordées aux résidences autonomes qui supposent un agrément dont l'Espace Mosaïque ne dispose plus. Pour retrouver ce statut, il faudrait que les chambres soient équipées de kitchenettes, partiellement ou intégralement.
Le coût d'installation des kitchenettes a fait l'objet d'un chiffrage

ESTIMATION TCE FAISABILITE KITCHENETTES - 30-10-2023

Travaux pour kitchenettes dans les bâtiments A et B

	MONTANT HT Bâtiment A	MONTANT HT Bâtiment B
LOT TCE (hors plomberie et électricité)	= 12 000,00 €	24 000,00 €
LOT PLOMBERIE SANITAIRE	= 16 300,00 €	26 400,00 €
LOT ELECTRICITE	= 2 100,00 €	3 900,00 €
TOTAL HT	= 30 400,00 €	54 300,00 €

Estimation prévisionnelle dans l'attente des rapport amiante et plomb

Par ailleurs, Sylvie ROLIN, Présidente de l'Espace Mosaïque, est intervenue pour expliquer la situation actuelle de l'association de gestion.

Le site peut accueillir aujourd'hui 21 résidents car les chambres doubles existantes ont été transformées en chambres simples ce qui correspond à la demande

Depuis 2021, l'association accumule des déficits liés dans un premier temps au virus du covid avec une perte de résidents. L'association a ensuite assumé financièrement la rupture conventionnelle avec la directrice mais aussi le coût de nouvelles embauches liées en partie à des volumes d'heures de congés non pris. Enfin, elle a été touchée par les hausses d'électricité et des denrées.

Aujourd'hui, l'association de gestion n'a plus de trésorerie et a sollicité une aide exceptionnelle du département. Parallèlement, le nouveau directeur met en place une stratégie afin de recouvrer une santé financière. Cela passe par une facturation différenciée entre l'hébergement et les autres services rendus aux résidents qui ne sont pas aujourd'hui comptabilisés sur lesquels l'APA peut intervenir à condition que cette aide soit sollicitée par les familles.

L'association ne peut également pas bénéficier de l'aide du Conseil Départemental au fonctionnement compte tenu de sa perte du statut de résidence autonomie. Cette question devient donc récurrente et devra être traitée rapidement.

Lors d'une prochaine réunion du Conseil Communautaire, le directeur de la structure viendra présenter les actions engagées par l'association et une demande de subvention exceptionnelle sera faite au Conseil Communautaire.

Le Président indique par ailleurs qu'un prochain rdv sera pris avec l'architecte pour reprendre le détail des travaux proposés.

Prêt des locaux de la Maison du Tourisme

En 2023, il avait été convenu de prêter les locaux de la Maison du Tourisme, hors période estivale, aux associations et artisans d'art désireux d'exposer leur travail.

Aujourd'hui, différentes demandes se superposent et il convient de mettre en place quelques règles.

La commission propose donc la mise en place d'une participation financière aux frais de chauffage du site qui pourrait être de 4 € par jour. Par ailleurs, aucune association, artisan ou groupement ne sera prioritaire. La signature d'une convention précisant les obligations de chacun sera mise en place.

Le Conseil Communautaire décide de retenir les propositions de la Commission.

Signature de la convention avec l'ADIL

Les services de l'ADIL proposent la signature d'une convention pour la période 2022-2024 (donc déjà en cours).

Aujourd'hui, elle effectue une permanence à la Maison France Services le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 9h30 à 11h30. Le coût de l'intervention pour cette compétence générale est de 0,16 € par habitant

Elle propose une seconde prestation : il s'agit d'une compétence « observatoire » pour un diagnostic habitat du territoire et un appui technique aux collectivités pour la réalisation d'études habitat. Le coût est de 750 €/an à partir de 2024.

Le Conseil Communautaire, après un vote avec 9 voix contre la prise de cette nouvelle prestation, 3 abstentions et 14 voix pour, décide d'autoriser le Président à signer la convention acceptant la prestation supplémentaire.

Point sur l'étude RCVCB

Le cabinet a fourni à toutes les communes les orientations pressenties. Une présentation des conclusions de l'étude sera faite avant la fin de l'année en COPIL et en Assemblée Générale.

Les élus présents ont fait part de leur mécontentement par rapport à l'avancée de cette étude qui pour eux ne produit aucune valeur ajoutée. Les orientations présentées semblent entachées d'erreur. Une lettre recommandée sera adressée au bureau d'études pour signaler cette insatisfaction.

Micro-Folie

La Commission s'est réunie le vendredi 3 novembre. Aujourd'hui, l'état d'avancement du dossier est le suivant :

Petite Ville de Demain : projet maraichage

Inscrit dans le dossier Petite Ville de Demain, le projet consiste à implanter une zone de maraichage en bout de la ZAC d'Huriel mais aussi sur des terrains communaux disponibles sur le territoire. Ce projet fait aujourd'hui l'objet d'une étude par les services du PETR.

Le scénario le plus accessible semble être la création d'un Espace test qui permettra de tester l'idée grandeur nature. Le projet peut inclure la présence d'une « couveuse d'entreprise » qui salarie les postulants maraichers et leur permet de vérifier la faisabilité économique du projet.

Aujourd'hui, le projet n'est pas formalisé et le Conseil Communautaire sera informé de l'avancée de l'étude lors des prochaines AG.

Fiches randonnées

Allier Bourbonnais Attractivité propose la réalisation de randofiches pour toutes les boucles communales. Elles seront faites par leur agence de communication. Le coût est de 30 € par fiche au lieu de 60 € car l'opération est subventionnée.

Le Conseil Communautaire décide d'accepter cette offre d'Allier Bourbonnais Attractivité et de budgétiser la somme nécessaire à la réalisation des 14 fiches.

Questions diverses

✓ Demande de location d'un hébergement touristique sur plusieurs mois

Un agriculteur du territoire demande à pouvoir louer un des chalets de Mesples pendant plusieurs mois ceci avant la saison estivale.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable à cette demande.

✓ Culture et Paysage

M. A. DUBREUIL, maire de La Chapelaude, rappelle que le PETR met en place une animation sur le territoire de chaque Communauté de Communes dans le cadre du programme Culture et Paysage.

Madame MOLETTA interviendra le 12 novembre 2023 pour présenter le parcours sonore d'Huriel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le mercredi 6 décembre à 18 h à Huriel.

Le Président,
Jean-Elie CHABROL

Le secrétaire de séance,
Patricia GRIDAINE